



Bois-Guillaume, le 20 Août 2025

Chers élèves, Chers parents,

Espérant que vos vacances ont été riches en détente et en repos, au sein de votre famille et de vos amis, je vous souhaite de profiter au maximum de ces derniers jours pour vous permettre une reprise du travail dans les meilleures conditions.

Quelques précisions particulières pour la rentrée :

La rentrée scolaire à l'Institution Rey se fera le **LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025** :

- A 10 H 00 pour les élèves de Seconde.
- A 14 H 00 pour les élèves de Première.
- A 14 H 30 pour les élèves de Terminale.

Afin de faciliter cette entrée en lycée, une journée d'intégration sera de nouveau proposée aux élèves de seconde. La matinée sera l'occasion, avec le professeur principal de la classe, de découvrir l'établissement, les emplois du temps, le règlement intérieur, de vérifier un certain nombre d'informations administratives.

Il convient de préciser que, eu égard aux contraintes imposées dans la constitution des classes, **aucun changement de classe ne sera accepté sauf cas de force majeure.**

Sur le temps du midi, tous les élèves de seconde, externes et demi-pensionnaires, seront invités à un déjeuner organisé au sein de l'établissement.

Des ateliers encadrés par des professeurs de seconde seront enfin proposés aux élèves l'après-midi.

- Vos interlocuteurs sont :

- Sur le plan pédagogique : le professeur principal ou le professeur concerné.
- Pour la vie quotidienne : la responsable de niveau (Madame Christelle MAÏA pour les secondes, Madame Mélanie MORYSSE pour les premières et Madame Camille GIL pour les Terminales).
- Pour les élèves qui ne sont pas demi-pensionnaires et qui souhaitent déjeuner dans l'établissement, achat de tickets repas auprès de Madame Jacqueline BRAIDOTTI à l'accueil.
- Pour les inscriptions au bac et pour les dossiers post-bac : Madame Jennifer PETIT, Directrice adjointe.
- Pour les demandes de bourse nationale et les avantages Atouts Normandie : Madame Rachida FETTIH au Secrétariat.
- Pour les autres points : le directeur, Monsieur Jean-Michel RADENAC.

Nota : Les élèves réinscrits qui sont en possession d'une carte de demi-pensionnaire ou d'externe doivent la détruire. Une nouvelle carte leur sera remise à la rentrée.

- Rencontre parents-professeurs pour les élèves de seconde le Jeudi 4 Septembre à partir de 17 H 45, pour les élèves de première le Vendredi 12 Septembre à partir de 17 H 45, pour les élèves de terminale le Jeudi 18 Septembre à partir de 17 H 45 également.

- **Les horaires** pour chaque classe seront précisés dès la rentrée par le professeur principal. Les horaires de cours et le calendrier des vacances figurent sur la page jointe. **Le self** ouvrira le Mardi 2 Septembre 2025 à partir de 12 H 05. Les modalités de passage seront expliquées à la rentrée.

- Comme les années passées, nous proposons aux élèves qui le souhaitent de pouvoir travailler à **l'étude du soir** jusqu'à 18 H 20 (voir précisions supplémentaires dans l'annexe jointe). Ce service est gratuit et encadré au profit des élèves présents.

- Il existe à l'Institution Rey une salle de repos. Il convient toutefois de préciser que :

- L'Institution ne délivre **pas de médicament** aux élèves.
- De ce fait, ces derniers doivent avoir en leur possession les médicaments dont ils ont besoin : efferalgan, spasfon... et peuvent venir, **systématiquement accompagné d'un adulte référent**, les prendre en salle de repos.
- Enfin, pour tout traitement particulier, l'élève doit se présenter muni d'une ordonnance et des médicaments correspondants auprès de sa responsable de niveau.

Plan d'Accompagnement Particulier (PAP) :

Pour les élèves ayant bénéficié d'aménagement aux épreuves du brevet, il conviendra de fournir le document ad hoc à Mme MAÏA, responsable du niveau de seconde, pour le Lundi 15 Septembre 2025 au plus tard.

Stage en entreprise :

A la fin de l'année scolaire, tous les élèves de seconde devront faire un stage en entreprise (deux semaines sur la période estivale à partir du 15 juin). Chaque jeune pourra ensuite présenter, sur la base du volontariat, un rapport de stage à l'occasion d'un oral qu'il soutiendra en tout début d'année scolaire de première devant un jury composé d'enseignants et de professionnels. Cette soutenance permettra ainsi à nos élèves de se préparer au grand oral, épreuve de terminale du « nouveau » baccalauréat.

Dispositif Région Normandie :

Le dispositif pour les jeunes de 15 à 25 ans « Atouts Normandie » lancé par la Région Normandie permet à votre enfant de bénéficier pour la rentrée 2025 d'avantages formation et loisirs. C'est pourquoi, chaque élève de l'établissement doit se créer un compte sur **atouts.normandie.fr**. Le volet Formation permettra à votre enfant de bénéficier de 50 euros pour l'achat de livres scolaires et favorisera l'accès aux manifestations culturelles et sportives.

Calculatrice :

Une calculatrice programmable numérique est obligatoire mais il est préférable d'attendre la rentrée et de suivre ainsi les recommandations des professeurs. Si vous possédez déjà une calculatrice, ne la changez pas avant d'en avoir discuté avec votre professeur de mathématiques à la rentrée.

Photos individuelles et photos de classe :

Elles sont programmées sur la journée du 10 Septembre 2025. Les photos individuelles permettront de constituer le trombinoscope des classes. Les photos de classe seront proposées à vos enfants avant les vacances de Toussaint.

RESULTATS DU BACCALAUREAT 2025 :

100 % de réussite et **70 %** de mentions.

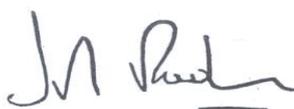
Ces chiffres sont très satisfaisants et encourageants. Ils nous permettent d'envisager la rentrée avec confiance et détermination. Cependant, nous avons fait le constat de difficultés scolaires plus marquées chez certains de nos élèves. Il me paraît important de rappeler aux jeunes et aux parents que la réussite en lycée, à l'Institution Rey, ne peut s'envisager pour nos élèves sans une réelle motivation à s'investir dans son travail, avec toute la régularité et l'autonomie requises. Dès la semaine de la rentrée, je passerai donc dans toutes les classes pour rappeler les obligations et les devoirs que chacun et chacune doit s'imposer pour à la fois réussir sa scolarité mais aussi s'épanouir au mieux durant ces années à Rey.

Je vous remercie de bien prendre connaissance de toutes ces informations.

Je souhaite sincèrement que votre enfant s'épanouisse au sein de l'équipe éducative, dévouée au service des jeunes.

Le Directeur :

Jean-Michel RADENAC



RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025

LES SECONDES

Rentrée à 10 H 00 : Les élèves seront conduits dans leur classe accompagnés de leur professeur principal.

LES PREMIERES ET TERMINALES

Rentrée à 14 H 00 pour les premières et 14 H 30 pour les terminales : les élèves iront dans leur classe accompagnés de leur professeur principal.

NOUVEAUX HORAIRES DES COURS POUR L'ANNEE 2025/2026

- Ouverture des Portes à 7 H 45 tous les matins.

Première sonnerie à 8 H 25 (les élèves doivent ainsi être **présents dans l'établissement dès la 1^{ère} sonnerie**).
Cours de 8 H 30 à 12 H 05.

- L'après-midi : cours de 13 H 05 ou 13 H 55 à 16 H 40, 17 H 30 ou 18 H 20 sauf le mercredi après-midi pour les classes de terminale de 13 H 35 à 15 H 35 (devoirs surveillés).

Ces horaires concernent les 5 jours de la semaine, du lundi au vendredi pour les élèves de terminale, ceux de seconde et de première n'ayant pas cours le mercredi après-midi.

ETUDE DU SOIR

Dès le Mardi 2 Septembre, les élèves qui le souhaitent pourront participer à l'étude du soir, de 16 H 40 à 18 H 20. Les parents pourront exprimer cette demande auprès de la responsable de niveau, par le biais de la plateforme « Ecole directe ». Les jours concernés par les études du soir sont les lundis, mardis et jeudis.

RESTAURATION

La demi-pension fonctionne dès le Mardi 2 Septembre. En ce qui concerne les autres formules de restauration, les tickets sont à acheter à l'accueil (chèque, carte ou espèces).

Certains externes de l'année dernière ont un solde positif sur leur carte de self. Ce solde sera évidemment reporté sur la nouvelle carte distribuée à la rentrée et les élèves concernés en seront informés.

Dans des cas tout à fait particuliers (allergies alimentaires sévères, conditions particulières), quelques élèves seront autorisés à apporter leur panier repas. Il est demandé aux familles qui pourraient souhaiter bénéficier de cette tolérance de prendre rapidement rendez-vous avec le directeur.

QUELQUES ASPECTS DU REGLEMENT

Il est bon de rappeler que les téléphones portables et autres appareils connectés utilisés sans l'autorisation de l'adulte référent seront confisqués. Les parents devront venir les chercher auprès du directeur sur rendez-vous.

Le règlement réactualisé sera remis à la rentrée. Il est impératif de bien le connaître, **il est donc demandé à chaque élève et parent de le lire attentivement.**

Le personnel d'entretien a mis le plus grand soin à rendre les locaux accueillants. Nous demandons aux élèves de respecter le travail accompli. En dehors des cours, les classes sont fermées à clé pour éviter les détériorations et les vols.

L'amphithéâtre, à proximité de l'accueil est ouvert dès 7 H 45 le matin pour accueillir les élèves qui arrivent tôt.

La loi anti-tabac interdit de fumer dans les lycées. Tous les lycéens doivent s'y conformer pour leur santé et celle de leurs proches... et pour assurer également un maximum de sécurité dans le lycée.

Bourses nationales :

Conformément à l'annonce du gouvernement et aux précisions apportées par le Service Académique de Bourses en mai 2025, les modalités de demande de bourse au Collège et au Lycée ont changé.

Désormais, les élèves boursiers d'un lycée privé devront déposer chaque année scolaire, entre septembre et octobre, un dossier de demande de bourse au secrétariat de l'Établissement.

Pour les élèves de Troisième passant en Seconde, les demandes de bourse seront reçues uniquement à la rentrée. De ce fait, la campagne de bourse pour le Lycée aura lieu : du 1^{er} septembre au 16 octobre 2025.

A la rentrée, nous vous adresserons un mail avec l'imprimé qui vous permettra de faire une demande de bourse.

Pour l'élève de terminale, la bourse de l'enseignement supérieur s'effectue via le site messervices.etudiant.gouv.fr vers la fin du deuxième trimestre.

Transports scolaires :

Pour les transports scolaires, veuillez contacter Madame BRAIDOTTI à l'Accueil.

Concernant les modalités de transport, j'ai souhaité mettre à la disposition des familles une possibilité de covoiturage. J'invite toutes les personnes intéressées à contacter Mme Sarah GUERARD à l'Institution Rey dès la rentrée.

Partenariat permis de conduire :

J'ai également reconduit un accord de partenariat avec le réseau des écoles de conduite CER pour la rentrée de septembre 2025 ; ceci afin de permettre à tous les élèves de Rey qui le souhaitent de préparer le code, puis la conduite, dans des conditions plus confortables et avantageuses.

J'invite donc tous les jeunes et leurs parents qui peuvent être intéressés à une réunion d'information le Mardi 16 Septembre à 18 H 00 à l'Institution Rey. Monsieur ROBLIN, du réseau CER, présentera les modalités de ce partenariat.

Manuels scolaires :

Concernant les manuels scolaires, votre enfant aura des livres numériques ou des livres papier selon les matières et le niveau. Nous sommes en partenariat avec la librairie Colbert de Mont St Aignan pour la commande des livres papier. Afin de pouvoir utiliser les avantages de votre carte Atouts Normandie qui s'élèvent à 50 euros, les manuels papier seront tous à récupérer à la librairie Colbert dès la réception du mail envoyé par la librairie.

Le Pack Numérique Lycéen (PNL) proposé il y a trois ans par la Région Normandie sera de nouveau offert à nos élèves de seconde. Cela signifie que pour cette année scolaire 2025/2026, tous nos lycéens (qui ont accepté cette proposition) auront un ordinateur individuel portable prêté par la Région.

Parallèlement, nous allons reconduire l'expérience du livre numérique initié il y a deux ans. La Région Normandie nous accompagne dans cette proposition et nous sommes en négociation afin qu'elle continue de prendre en charge l'intégralité des licences numériques pour l'année scolaire à venir, ce qui impacterait favorablement et sensiblement le budget des familles alloué aux livres scolaires.

Dans le cadre de ce partenariat avec la Région, nous nous sommes engagés à faire un retour régulier de cette expérience dans notre lycée. A cet égard, vos enfants devront veiller à respecter scrupuleusement certaines obligations :

- Ne jamais oublier son ordinateur (aucun prêt ne sera fait).
- Veillez à ce qu'il soit toujours entièrement chargé en début de journée.
- Leur rappeler que cet ordinateur est sous leur responsabilité.
- Ne l'utiliser en cours que si l'enseignant ou le personnel d'éducation le stipule.

Le B.D.I.O. :

Il a pour vocation d'informer et de conseiller les élèves et les familles dans le domaine scolaire, universitaire et professionnel. Une permanence au Bureau de Documentation, d'Information et d'Orientation (B.D.I.O.) est assurée par des professeurs et des parents le midi. La décision d'orientation étant importante, nous conseillons aux élèves et aux parents de venir s'informer sans trop tarder. Certains concours se déroulent tôt dans l'année de Terminale et demandent une inscription dès le 1^{er} trimestre (cf. éducateur spécialisé par exemple).

RENDEZ-VOUS / RENSEIGNEMENTS

Les professeurs rencontrent volontiers les parents sur rendez-vous pris par l'intermédiaire de leur enfant sur la plateforme « Ecole directe ».

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter l'accueil dès 8 H, le secrétariat ou la comptabilité de 9 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 00 du lundi au vendredi. Vous recevrez chaque trimestre un calendrier vous informant des dates à retenir.

CALENDRIER TRIMESTRIEL

Il vous sera adressé mi-septembre.

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

TOUSSAINT	Du Vendredi 17 Octobre 2025 après la classe au Lundi 3 Novembre 2025- 8 H 25
NOËL	Du Vendredi 19 Décembre 2025 après la classe au Lundi 5 Janvier 2026 - 8 H 25
HIVER	Du Vendredi 13 Février 2026 après la classe au Lundi 2 Mars 2026 - 8 H 25
PRINTEMPS	Du Vendredi 10 Avril 2026 après la classe au Lundi 27 Avril 2026 - 8 H 25